

quel aurait balayé ce territoire d'une façon désastreuse pour le commerce de bois, il y aurait environ vingt ans.

Le sol, autant que j'ai pu en connaître sous une couche de trois pieds de neige, paraît être de bonne alluvion, sur une étendue de cinq milles de front et d'un mille en profondeur, à l'embouchure de cette rivière, si j'en juge par l'apparence de la végétation qui consiste en grandes herbes de prairie, en frênes épars et en aulnaies. En arrière, c'est un terrain onduleux et des côteaux qui paraissent être de terre jaune de bonne qualité, par l'abondance d'aulnaies qu'ils produisent. Le pémбина, indice d'un bon sol, s'y rencontre en maints endroits. L'absence de roches est remarquable.

Pour juger de la fertilité du sol, je crois suffisant de faire remarquer qu'en sus de la présence de terres fortes que j'y ai notée, tout le territoire avoisinant cette rivière et dévasté par le feu depuis peu d'années est presque partout recouvert d'une épaisse végétation.

En somme, je crois qu'il y a, sur les bords de la rivière à la Chienne, une étendue suffisante de bonnes terres pour y asseoir une paroisse prospère.

(James Barnard, 2 août 1888)

RÉGION ENTRE LE SAINT-AURICE ET LA RIVIÈRE BATISCAN, DU CANTON
MACKINAC AU LAC EDOUARD

D'après le rapport détaillé ci-dessus, j'arrive à la conclusion que plus de la moitié du territoire que j'ai visité est propre à la colonisation et qu'aussitôt qu'il y aura des chemins de colonisation pour y communiquer, il se couvrira bientôt d'une population robuste et industrielle. Le sol, quoique rocheux par endroits, est d'une très bonne qualité de terre jaune, qui ne le cède en rien, non seulement aux cantons arpentés qui l'avosine, mais à la plupart des Cantons de l'Est, qui n'ont pas un sol végétal d'aussi bonne qualité, et sont même plus rocheux. Les chutes d'eau abondent ainsi que les lacs poissonneux. L'autre moitié peut être réservée pour l'approvisionnement du bois de chauffage et faire un bon pâturage, où le sol est le plus rocheux, ce qui, au lieu de nuire à la colonisation, serait un bien public et particulier, car je crois qu'il est temps, en livrant le sol à la colonisation, de faire de telles réserves. Les rivières flottables sont les rivières